

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**relative à une demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol**

**Route des Quatre Vents – lieu-dit Roc de Ramisse –**

**24120 LES COTEAUX PERIGOURDINS**

**déposée par la SAS SOLEIA CVG**

**dont le siège social est situé**

**12 rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST**

Par arrêté n° BE-2026-09-01 du 31 août 2026 une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 30 jours, **du lundi 19 octobre 2026 à 9 h au mardi 17 novembre 2026 à 17 h – heure métropolitaine.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie des COTEAUX PERIGOURDINS.

Par décision n° E26000088/33 du 26 août 2026, le tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. Cédric FAGOT en qualité de commissaire enquêteur et M. Dominique FRANÇOIS en qualité de commissaire enquêteur suppléant qui n'interviendra qu'en cas de remplacement.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier : à la mairie des COTEAUX PERIGOURDINS (24120) – 89 route des Pins, aux heures d'ouverture soit :
  - les lundis, mardis et vendredis de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
  - les jeudis de 8 h 45 à 12 h ;
  - les samedis de 9 h à 11 h.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie des COTEAUX PERIGOURDINS ;
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Eau-Biodiversite-Risques/Participation-du-public/Consultation-du-public>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- sur le registre d'enquête tenu à leur disposition dans la mairie des COTEAUX PERIGOURDINS ;
- par voie postale à la mairie des COTEAUX PERIGOURDINS (24700) – siège de l'enquête, à l'attention de M. le commissaire enquêteur. Les courriers devront être réceptionnés par la mairie au plus tard le mardi 17 novembre 2026 à 17 h – heure métropolitaine.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public et consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **[pref-ep26-soleia-cvg@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep26-soleia-cvg@dordogne.gouv.fr)**

Les observations transmises par voie électronique (réceptionnées jusqu'au mardi 17 novembre 2026 à 17 h – heure métropolitaine) seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie des COTEAUX PERIGOURDINS pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

| Dates                     | Horaires       |
|---------------------------|----------------|
| lundi 19 octobre 2026     | de 9 h à 12 h  |
| jeudi 29 octobre 2026     | de 9 h à 12 h  |
| samedi 7 novembre 2026    | de 9 h à 11 h  |
| vendredi 13 novembre 2026 | de 14 h à 17 h |
| mardi 17 novembre 2026    | de 14 h à 17 h |

Toute information technique sur le projet peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires – service aménagement et développement durables (SADD) – Pôle Urbanisme – cité administrative – 24024 PÉRIGUEUX CEDEX – tél : 05.53.45.56.00.
- de la SAS SOLEIA CGV à M. Joffrey GASNIER, chef de projets développement photovoltaïque – tél : 02 31 43 70 00 – email : [solaire@jpee.fr](mailto:solaire@jpee.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie des COTEAUX PERIGOURDINS, siège de l'enquête et sur le site internet des services de l'État en Dordogne, à l'adresse suivante : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette procédure, la décision sera prise par la préfète de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.